

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Ré
Mc
b



12089070

TRIBUNAL DE COMMERCE

30-04-2012

NIVELLES

Greffe

N° d'entreprise : BE0432.218.736

Dénomination (en entier) : **GASCARD G.S.C.**

(en abrégé):

Forme juridique : société anonyme

Siège : rue de Tubize 12
1460 Ittre

Objet de l'acte : MODIFICATION STATUTAIRE

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Maître Frank DEPUYT, notaire associé, membre de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée "DEPUYT, RAES & DE GRAVE, notaires associés", ayant son siège à Molenbeek-Saint-Jean, le vingt-quatre avril deux mil douze et déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Nivelles avant l'accomplissement des formalités d'enregistrement que l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme GASCARD G.S.C., dont le siège social est établi à 1460 Ittre, rue de Tubize 12, a décidé:

1. d'élargir l'objet social de la société, comme précisé ci-après (article 3).
2. de modifier les statuts de la société par l'insertion d'un nouvel alinéa entre les premier et deuxième alinéas de l'article 3 (objet social), dont le texte suit :

« Elle a également pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger :

I. Pour son compte propre, toutes opérations immobilières quelconques, dans le sens le plus large, à l'exclusion toutefois de l'exercice de l'activité de marchand de biens ou de constructeur professionnel, et notamment, la liste suivante ayant un caractère purement indicatif et non limitatif : l'acquisition, l'aliénation, l'échange, la construction, la démolition, la reconstruction, la transformation, l'entretien, la location et la gestion de biens immeubles bâtis, meublés ou non ; l'acquisition, l'aliénation, l'échange, l'entretien, la mise en valeur, le lotissement, la location et l'affermage ainsi que la gestion de biens immeubles non bâtis ; l'accomplissement de toutes opérations relatives à l'acquisition, la cession et la constitution de droits réels sur des biens immeubles bâtis ou non bâtis.

II. Pour son compte propre, toutes activités quelconques d'une société holding, et notamment, la liste suivante ayant un caractère purement indicatif et non limitatif : l'acquisition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, entreprises, associations et organisations, existantes ou à créer, quel que soit leur statut juridique ; la gestion et la valorisation de ces participations, entre autres par la promotion, le planning et la coordination du développement des sociétés, entreprises, associations et organisations dont elle détient une participation ; l'achat, la vente, la cession et l'échange de toutes valeurs mobilières, actions, parts sociales, obligations, bons d'état et tous autres effets et droits mobiliers et immobiliers ; la gestion de toutes sociétés, entreprises, associations et organisations, au moyen de l'exercice de mandats de gérant, administrateur, et liquidateur. »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME:

Dépôt simultané: expédition, procuration, rapport, historique + coordination.

F.DEPUYT, notaire associé.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/05/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature